



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1522**

commune (s) :

objet : Assistance à l'analyse financière des concessions de service public et autres contrats complexes -
Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel
d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

Commission permanente du 3 avril 2017**Décision n° CP-2017-1522**

objet : **Assistance à l'analyse financière des concessions de service public et autres contrats complexes - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La mission modes de gestion et délégations de service public assure, entre autres, le contrôle financier d'une soixantaine de contrats de concession de service public et autres contrats complexes, le conseil en mode de gestion ainsi que la passation desdits contrats. Certaines questions ponctuelles demandent une expertise non disponible en interne. Par ailleurs, la concomitance des différentes missions ne permet pas toujours de répondre à l'ensemble des besoins. La Métropole de Lyon souhaite ainsi bénéficier d'une assistance à l'analyse financière, comptable et fiscale des contrats de concessions de service public et autres contrats complexes afin de répondre à des besoins imprévus, urgents et/ou complexes.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'assistance financière des concessions de service public et autres contrats complexes.

Cet accord-cadre ferait l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics, et serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC, pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mars 2017, a choisi l'offre de l'entreprise Finance Consult.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour les prestations d'assistance financière des concessions de service public et autres contrats complexes et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Finance Consult, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 - OP28O1488 - Etudes évaluation et performance - compte 617 (Etudes et recherches) – fonction 020 (Administration générale de la collectivité).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.

.